

---

REMERCIEMENT VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE

Vendredi 26 mai à 11h45

# DOSSIER DE PRESSE

---


Contact presse

**Karine DURQUETY**

06 17 11 33 39 - 02 51 47 45 12

karine.durquety@larochesurion.fr

 @Irsypresse

 Irsy.fr/presse

26 MAI 2023

Irsy.fr    

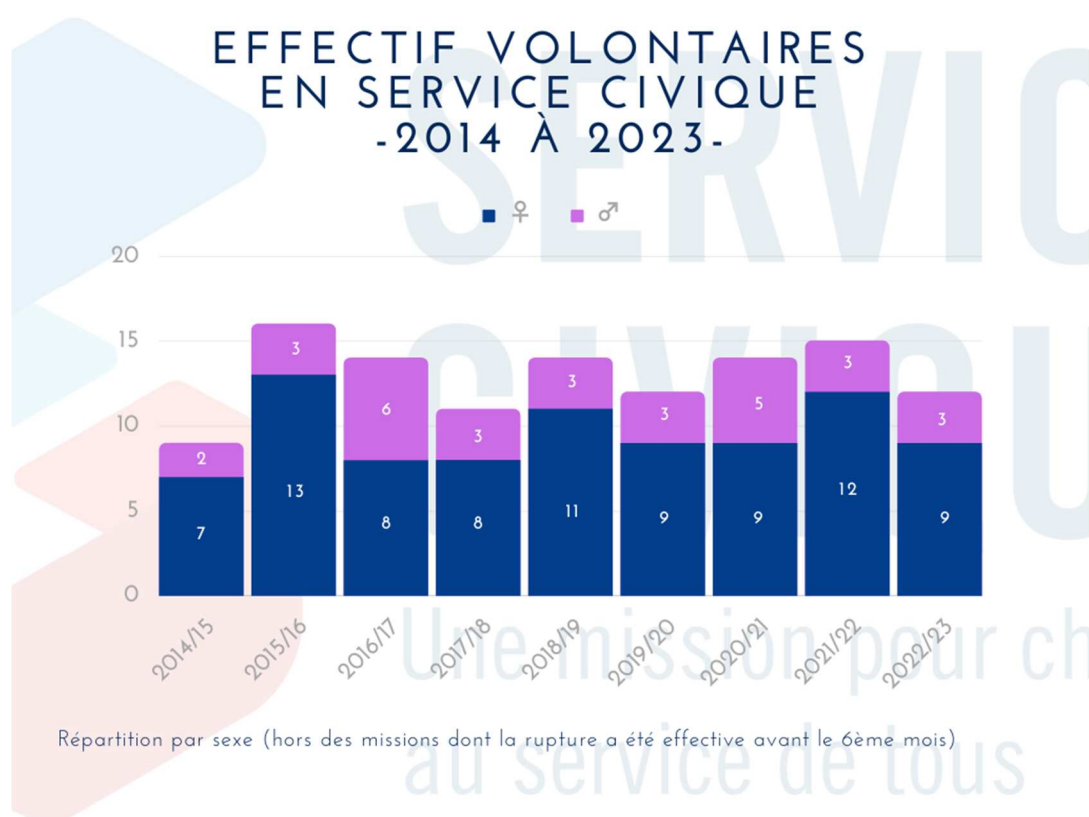
La Ville de La Roche-sur-Yon accueille des volontaires en Service Civique depuis novembre 2014 au sein de différents services municipaux, de l'agglomération et du CCAS. L'agrément délivré en juillet 2014 par le ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale pour 3 ans, a été renouvelé depuis à deux reprises pour se prolonger jusqu'en 2023, permettant ainsi d'intégrer une quinzaine de jeunes par année sur des missions d'intérêt général.

La Ville de La Roche-sur-Yon a désormais inscrit ce dispositif dans la collectivité avec pour objet de permettre aux jeunes volontaires de s'inscrire dans un processus citoyen, de renforcer leurs connaissances du monde professionnel et en particulier de celui d'une collectivité territoriale en y étant pleinement immergés. Il s'agit pour la collectivité de les accompagner au quotidien, de leur permettre d'avancer dans l'affirmation de choix qui seront utiles à définir leurs parcours professionnel et personnel.

Cette année, ce sont 12 jeunes qui ont effectué leur mission dans 10 services différents. Cette rencontre de fin de mission, du 26 mai est l'occasion pour les élus d'échanger avec les volontaires, de valoriser leur engagement et de réaffirmer l'intérêt qu'a une collectivité à accueillir ainsi des jeunes volontaires dans ses services.

## ➔ L'accueil des volontaires

Pour rappel, les volontaires sont accueillis depuis 2014 sur différents services de la collectivité. Le dispositif est plus plébiscité par des jeunes femmes que des jeunes hommes (comme au niveau national).



Les missions sont proposées sur des services qui déploient leur activité directement en contact avec les usagers.

Les tâches confiées aux volontaires sont prioritairement des tâches de médiation, d'information, d'accompagnement des publics.

## MISSIONS SERVICE CIVIQUE 2022-2023

	Dir/service	Missions	Référent	Volontaire	Dates	
1	Relations Internationales	Co-animation en Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationales	Hélène CRÉPEAU	Yara WOLF	01/09/22	30/06/23
2	Direction des Affaires Culturelles / Médiathèques	Médiatrice culturelle au sein de l'artothèque	Valéry VERGER	Alexia DEGASQUET	01/12/22	31/07/23
3	Direction des Affaires Culturelles	Médiatrice culturelle au sein du Musée de la Ville de La Roche sur Yon	Fabrice GUÉDON	Sarah TREMOUILLE	01/10/22	31/05/23
4	Jeunesse et Vie sportive / 14BIS	"Passeur d'infos" - en direction des jeunes yonnais	Raphaël MERLET	Marine BENOITEAU	01/10/22	31/05/23
5	Jeunesse et Vie sportive / 14BIS	"Passeur d'infos" - en direction des jeunes yonnais	Sébastien MARTIN	Jade POIRAUD	01/12/22	31/07/23
6	CCAS / EHPAD TAPON	Co-animation et accompagnement des résidents	Florence FORTIN	Flore MARTINEAU	08/12/22	04/08/23
7	CCAS / EHPAD Vigne Aux Roses	Co-animation et accompagnement des résidents	Sophie SOMM-PENNISSON	Isham EL ARCHI	01/10/22	31/05/23
8	CCAS / EHPAD St André	Co-animation et accompagnement des résidents	Aude MAZAGRAN	Philippe DE CASTELLAN	01/10/22	31/05/23
9	CCAS / EHPAD Boutelier	Co-animation et accompagnement des résidents	Jacky BOURMAUD	Loan LEBEAU	01/12/22	31/07/23
10	CCAS / EHPAD Boutelier	Co-animation et accompagnement des résidents	Jacky BOURMAUD	Elsa LARDIERE	08/12/22	04/08/23
11	Mission Accessibilité	Ambassadeur "accessibilité"	Benoît LÉAUTÉ	Manon VIGUIE	01/10/22	31/05/23
12	Mission Accessibilité	Ambassadeur "accessibilité"	Benoît LÉAUTÉ	Margaux BAUDRI	01/12/22	31/07/23

## **Le tutorat sur la collectivité**

Un tuteur ou une tutrice s'engage à accompagner durant toute la mission un ou plusieurs volontaires. Cet accompagnement et la démarche de suivi que nous proposons est essentiel dans la réussite de chacun des jeunes volontaires, et dans la réussite de chaque mission.

Toutes et tous ont participé à la formation proposée par les services de la SDJES85 – Unis Cités et la Ligue de l'Enseignement 85.

Plusieurs **points d'étape**, durant lesquels sont présents le jeune volontaire, le/la tuteur/trice, une personne du service des Ressources Humaines et le Référent Service civique. Il s'agit de faire le point certes sur la mission, mais aussi sur le projet du/de la jeune volontaire (professionnel et/ou personnel) et de se fixer des objectifs post-mission.

## **La formation**

Les volontaires auront pu bénéficier durant cette année :

- de temps de formations internes aux services en lien ou non avec des partenaires de la ville ;
- d'un temps de découverte du Conseil Municipal et d'une rencontre avec des élus de la Ville ;
- des formations externes proposées par des partenaires, ou dans le cadre de partenariats sur certaines actions ;
- Formation PSCI avec la Protection Civile et l'USEP ;
- La Formation Civique et Citoyenne destinée à développer la citoyenneté et le civisme des volontaires : proposée par la FOL 85 – Ligue de l'enseignement et renforcée par des actions internes (Conseil municipal, temps d'échanges...)
- Différents temps de rencontres inter-volontaires au niveau de la collectivité pour connecter les volontaires entre - eux, permettre des passerelles entre missions, s'inscrire dans une dynamique commune et faire le point sur le dispositif et son organisation sur la ville et en général.

## **Les effets ressentis sur la collectivité**

### **... au niveau des services de la collectivité**

- >> Dynamique d'accueil dans les services avec l'ensemble des agents au-delà des tuteurs ;
- >> Les échanges, sollicitations, interrogations des jeunes volontaires sur le fonctionnement de nos services amènent à interroger nos pratiques ;
- >> Dynamiques interservices : entre tuteurs et responsables accueillant des jeunes volontaires. Interconnaissance et meilleure connaissance de notre collectivité ;
- >> Des résultats concrets, des synthèses, retours sur les missions réalisées qui permettent à certains services de déterminer des axes de travail pour améliorer la qualité du service.

### ... au niveau des publics accueillis, usagers de la collectivité

>> Plus-value qualitative dans les liens avec les usagers : échanges plus nombreux, plus riches, d'une durée plus longue aussi ;

>> Relation de pair à pair qui engendre une autre représentation de la collectivité plus « jeune » plus « dynamique » ;

>> Une collectivité qui apparaît comme plus ouverte avec des profils de mission en médiation, ou « hors les murs » notamment ;

>> Une autre approche des publics, usagers, moins marquée « institution ».

## Les enjeux

La connaissance du **Statut de Service Civique** au niveau local pour permettre à davantage de jeunes de s'engager sur notre territoire.

La connaissance et la reconnaissance du dispositif au sein de notre collectivité auprès des agents et des services est en train de se faire. Il est essentiel d'accompagner cet accueil par une réflexion plus globale sur **la place des jeunes dans nos territoires**. La réflexion est en marche sur notre collectivité.

Au sein de notre collectivité, porter une attention particulière **aux jeunes en situation de précarité, en décrochage scolaire** et leur permettre d'accéder à davantage de missions spécifiquement adaptées.

**Avec 15 à 18 volontaires sur la ville et l'agglomération sur la prochaine session 2023/2024, la présence de jeunes engagés dans le cadre du Service Civique au sein de la collectivité devient naturelle, le dispositif mieux connu et reconnu.**

**Deux missions à l'international sont en phase de création avec nos partenaires de Tambacounda (Sénégal) et Drummondville (Québec-Canada).**

## Qu'est-ce que le Service civique ?

La loi du 10 mars 2010 permet pour un jeune, de vivre un **engagement citoyen reconnu et valorisé et de vivre de nouvelles expériences** ; c'est l'opportunité de se rendre utile et de s'impliquer dans la vie locale ; un moyen d'acquérir de nouvelles compétences.

Pour la collectivité, accueillir un volontaire, c'est afficher sa volonté **d'encourager et de valoriser l'investissement des jeunes** ; c'est accompagner leur trajectoire sociale et professionnelle; c'est considérer des jeunes d'abord comme des ressources plutôt que des problèmes ;

Un service civique, ce n'est pas un emploi, ni un stage ou une mesure d'insertion.

**Le Service civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans. Il s'agit :**

- d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois. 8 mois au maximum en Vendée.
- pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la Nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport,

environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence

- donnant lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'État, et d'un soutien complémentaire, en nature ou argent, pris en charge par l'organisme d'accueil (l'indemnité de Service civique est cumulable avec l'allocation adulte handicapé)
- ouvrant droit à un régime complet de protection sociale financé par l'État

Il peut être effectué auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger.

## Les objectifs du Service civique

L'objectif du Service civique est de proposer à tous les jeunes de 16 à 25 ans sans condition de diplôme, un cadre d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel. Ce n'est pas un contrat de travail. **Pour la plupart des missions, seuls comptent les savoir-être et la motivation.** Il a également pour objectif d'être une étape de vie au cours de laquelle des jeunes de toutes origines sociales et culturelles pourront se côtoyer et prendre conscience de la diversité de notre société.

Les volontaires en Service civique interviennent en complément de l'action des agents de la commune, sans s'y substituer. Ainsi, les missions de Service civique permettent de :

- démultiplier l'impact d'actions existantes,
- renforcer la qualité du service déjà rendu par les agents,
- expérimenter et développer de nouveaux projets au service des administrés.

## Les obligations pour l'organisme d'accueil

- **Un tuteur pour chaque jeune** : il est chargé d'assurer l'accompagnement et le suivi du volontaire dans la réalisation de sa mission. C'est le référent principal du volontaire, Il est chargé d'accompagner le volontaire dans sa réflexion sur son projet d'avenir afin de favoriser, à l'issue de l'accomplissement de la mission de Service Civique, son insertion professionnelle.
- Une formation civique et citoyenne doit être proposée au volontaire en Service civique.
- Les organismes d'accueil **accompagnent** les volontaires dans leur réflexion **sur leur projet d'avenir.**
- Les organismes doivent par ailleurs veiller à la diversité des profils des volontaires accueillis en Service civique.

## Modalités d'indemnisation pour le volontaire

Le Service civique ouvre droit à **une indemnité financée par l'État de 489, 59 euros net** par mois quelle que soit la durée hebdomadaire du contrat. En plus de cette somme, le volontaire peut percevoir de l'État une bourse mensuelle de 111,45 euros net (si RSA ou boursier)

Enfin, la collectivité verse aux volontaires une prestation nécessaire à leur subsistance, leur équipement, leur hébergement ou leur transport. Le montant mensuel de cette prestation est fixé à 111,35 euros.